

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 37 Subventions (20.000 euros) aux associations Maison du Hip Hop (11e) et Ghetto Style Movement œuvrant en faveur de la culture Hip Hop.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'une part l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Maison du Hip Hop et d'autre part l'attribution d'une subvention à l'association Ghetto Style Movement ;

Sur l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros est attribuée au titre de l'année 2021 à l'association Maison du Hip Hop, 1 passage de la Fonderie 75011 Paris. 2021_03727 ; 49385

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Ghetto Style Movement, 23 rue Drouot 75009 Paris, pour l'édition 2021 du Fusion Concept. 2021_03595 ; 103021

Article 3 : La dépense correspondante, soit 20.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO